## **AVIS DES SOCIÉTÉS\***

## INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

## Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis S.N.M.V.T « MONOPRIX »

Siège Sociale: Rue Larbi Zarrouk Mégrine

La société S.N.M.V.T «MONOPRIX» publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4<sup>éme</sup> trimestre 2016.

	4ème Trimestre 2016	4ème Trimestre 2015	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Au 31/12/2015
CA TTC	142 026	134 975	556 386	555 222
CA HT	136 365	129 339	532 839	531 406
Cout achat Marchandises vendues	109 873	106 717	437 153	436 012
Charges du personnel	12 945	9 872	45 647	39 796
- Ratio Masse salariale / CA HT	9,49%	7,63%	8,57%	7,49%
- Effectif	3 601	3 588	3 601	3 588
Charges financières	1 102	1 009	4 115	4 086
Produits financiers	5 237	3 462	7 908	3 539
Nombre de points de vente	84	84	84	84
Delai de règlement fournisseurs en nbre de jours	74	69	70	62

<sup>\*</sup>Données disponibles à ce jour et non encore validées par les commissaires aux comptes.

## **Commentaires:**

Le chiffre d'affaires TTC du 4éme trimestre 2016 a progressé de +5.22% par rapport au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015, cette performance a permis de rattraper le retard de chiffre d'affaires enregistré au cours du premier semestre, pour finir l'année avec une croissance annuelle positive de 0.2%.

Au cours de l'année 2016, la SNMVT a procédé à l'ouverture de 5 magasins :

- Monoprix Sidi Hssine le 18/01/2016.
- Monoprix Soukra Square le 27/02/2016.
- Monoprix Ksar Helal le 30/04/2016
- Monoprix Mahdia le 28/05/2016
- Monoprix Bardo Lehnaya le 02/06/2016

Cinq magasins ont été définitivement abandonnés (El Ahmadi, région Bizerte, Denden, Jerba Houmet Souk et Chihia), les magasins Feryana, Redaief et Mateur demeurent fermés.

Le magasin de Jerba Houmet Souk et le magasin de Chihia ont été fermés respectivement à la fin du mois d'aout et au début du mois de novembre pour des raisons de rentabilité.

Les charges du personnel au 31/12/2016 tiennent compte des nouvelles ouvertures ainsi que des nouveaux avantages conclus lors des dernières négociations sociales sectorielles.

<sup>\*</sup>Le CMF a invité la société à se conformer aux dispositions de l'article 44 bis et à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne en insérant les indicateurs d'activité suivant :

<sup>-</sup> Surface totale des points de vente (compte non tenu des dépôts de stocks) ;

<sup>-</sup> Trésorerie nette.